

# L'actualité du CIG

# au Conseil d'administration

CIG petite couronne



# 7 - Novembre 2017

L'actualité du CIG au conseil d'administration du 20 novembre 2017



JACQUES ALAIN BÉNISTI, *Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne*

**B**ien que le débat d'orientation budgétaire ne s'impose pas à notre établissement, le conseil d'administration consacra un temps à un échange sur les orientations budgétaires. Il doit également se prononcer sur les taux de cotisation applicable aux collectivités et aux établissements publics affiliés et non affiliés. Outre les informations relatives à la mise en œuvre de nouvelles missions comme l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire, la création d'une mission en organisation et méthode, et celles portant sur la mise en place de la « task force » de la mission élections professionnelles qui occupent le devant de l'actualité de l'activité des services du CIG petite couronne, nous verrons d'autres faits marquants.

## LES FAITS MARQUANTS

### Santé et action sociale



La 15<sup>e</sup> Journée Santé et Sécurité au Travail (JSST), organisée le 7 novembre dernier par le CIG sur le thème « Comment la santé au travail est-elle un objet du dialogue social dans la fonction publique territoriale aujourd'hui ? », a réuni près de 200 personnes. Il y a été question du fonctionnement des instances paritaires, du rôle des différents acteurs et professionnels de la

santé et de la sécurité au travail, en présence notamment de représentants du personnel de collectivités.

Plusieurs ateliers ont permis d'aborder les sujets suivants : le choix de la protection sociale complémentaire des agents, la gestion d'un événement grave au sein des collectivités, la détermination de l'imputabilité au service des accidents et des maladies professionnelles...

La 21<sup>e</sup> édition de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées s'est déroulée du 14 au 17 novembre dernier. A cette occasion, le CIG a organisé des actions autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, avec des ateliers, expositions, quiz et kits de communication, réalisées en partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT).



Après une première édition, à l'attention des élus de la petite couronne, de la « Politique RH », sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale, qui avait eu lieu le 13 juin dernier, le CIG organisera prochainement, un 2<sup>e</sup> rendez-vous « Politique RH » sur le thème du reclassement et du maintien

dans l'emploi. Il s'agit d'un format court de 2 heures mixant état des lieux et pistes opérationnelles tout en mettant en avant les missions de conseil et d'accompagnement que le CIG propose.

## Emploi

La direction de l'emploi organise la 7<sup>e</sup> édition de la Conférence annuelle de l'emploi et de la gestion des ressources humaines le mardi 5 décembre 2017, sur le thème : « *L'innovation territoriale au service de la gestion des ressources humaines : quelles pratiques innovantes en matière d'organisation et de management dans les collectivités territoriales ?* ». Plusieurs tables rondes et ateliers seront proposés aux collectivités sur des thématiques en lien avec l'innovation territoriale : le télétravail, le codéveloppement, les « serious games », les projets d'innovation organisationnelle et l'intelligence collective.

La direction de l'emploi a participé, pour la 1<sup>re</sup> fois, au salon « Top recrutement, le rendez-vous des cadres », organisé le 17 octobre dernier par la *Gazette des communes* et *emploipublic.fr*. La mission de la diffusion statutaire y était également présente. Le CIG a partagé un stand avec les centres de gestion de la grande couronne et de la Seine-et-Marne et la FNCDG au sein du Village emploi public. Étaient également présents à nos côtés de nombreuses collectivités et établissements affiliés au CIG. Les centres de gestion ont animé à cette occasion une conférence intitulée : « Intégrer la fonction publique territoriale - Quels recruteurs ? Quels métiers ? Comment postuler ? ».

## Concours



L'actualité réside dans l'organisation des épreuves écrites des concours de rédacteur territorial, qui se sont déroulées d'une part dans les locaux du CIG, et, d'autre part, au parc des expositions de Paris-Nord Villepinte le 12 octobre dernier.

Sur les 11 403 candidats définitivement admis à concourir, 6 963 se sont présentés, portant à 38,94 %, le taux global d'absentéisme (légèrement supérieur à celui de la session 2015).

Cet événement d'envergure a mobilisé près de 200 surveillants et responsables de modules.

Le dernier trimestre de l'année 2017 est également marqué par l'organisation, pour le compte des trois centres de gestion franciliens, du concours d'assistant territorial socio-éducatif. Le service pédagogique a recruté 124 trinômes d'examineurs pour entendre les 1 608 candidats inscrits dans cette spécialité.

## Secrétariat des organismes paritaires

Le 17 octobre dernier, j'ai rencontré les représentants du collège employeur qui siègent dans les instances paritaires pour échanger sur leur rôle et être à l'écoute de leurs remarques et suggestions dans l'intérêt du fonctionnement des instances et avis rendus aux collectivités et établissements.

Enfin, le 14 novembre 2017, a eu lieu la première des réunions de

concertation avec les organisations syndicales portant sur la préparation des élections professionnelles (recensement des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et plan de communication...).

S'agissant des organismes paritaires, un message a été diffusé aux collectivités et établissements publics affiliés pour les informer de la mise à jour de l'application SNAPI CAP concernant les grades et échelons issus du PPCR qui sera complétée, d'ici la fin d'année, par les nouvelles règles d'avancement de grade.

Pour information, le calendrier prévisionnel des CAP pour 2018 présenté aux séances d'octobre est disponible sur le site internet du CIG, celui relatif aux sessions de promotion interne 2018 sera également diffusé sur le site après sa présentation aux membres des CAP les 21 et 22 novembre prochain.

## Information sur le contexte et les orientations budgétaires 2018

S'agissant du contexte et des orientations budgétaires, j'en pointerai les principaux enjeux et grandes lignes afin d'arguer les choix proposés notamment en termes de cotisation pour l'année 2018 et de préciser les éléments qui nourrissent la réflexion préalable à l'élaboration du prochain budget qui sera soumis à votre approbation en séance du conseil d'administration du 27 mars 2018.

### En premier lieu, il convient d'observer une certaine prudence quant au rendement du produit de la cotisation.

Les variations des effectifs à la baisse enregistrées en petite couronne depuis 2015, n'ont pas eu jusqu'à présent d'impact significatif sur le produit des cotisations demeuré relativement stable, car compensé pour partie par l'augmentation des masses salariales générée par le dégel du point d'indice et les mesures du PPCR.

Cependant, l'objectif de maîtrise des dépenses locales fixé par le gouvernement et la suppression d'aides conséquentes devrait entraîner une détérioration du produit de cotisation sur les prochains exercices. La prévision de recettes correspondante devra donc être estimée avec la plus grande prudence.

Dans ce contexte territorial déjà suffisamment contraint que nous subissons tous dans les collectivités et les établissements publics, je ne souhaite pas proposer pour 2018 une augmentation du taux de cotisation des missions obligatoires pour les collectivités et établissements affiliés, et ce malgré une offre croissante de la part du CIG.



0,60 %

Maintien en 2018  
du taux de cotisation  
pour les collectivités et  
établissement affiliés.

En conséquence, en réponse à leurs attentes et malgré la création de nouvelles missions fixées par voie législative, je vous propose donc de maintenir ce taux à 0,60 % de la masse salariale, sans pour autant présumer de l'éventuelle nécessité de réviser légèrement ce taux en 2019 après avoir notamment fait un diagnostic précis de l'impact des nouvelles missions sur les charges de fonctionnement.

Par ailleurs, concernant les différents taux de cotisations applicables aux collectivités et établissements non affiliés au CIG petite couronne, il convient d'une part de prendre en compte les évolutions respectives de la loi du 12 mars 2012 et de la loi du 20 avril 2016, et d'autre part d'améliorer la lisibilité de l'ensemble des missions du centre et leurs financements auprès des collectivités et établissements publics de la petite couronne.

Dans ce cadre, la structuration et les taux de cotisation des non affiliés ont été revus. Ces derniers sont en effet de 0,64 % de la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et impacteront à ce jour 4 collectivités et établissements non affiliés. Ainsi, l'attractivité financière de l'affiliation est renforcée.

**En second lieu, une réflexion de fond va être poursuivie en 2018 sur la tarification** dans un contexte où de nouvelles missions optionnelles se développent ou sont à créer en réponse aux attentes des collectivités et établissements de la petite couronne, sachant qu'elles induisent notamment une approche pluridisciplinaire de travail par les services. La réflexion visant à une plus grande harmonisation des grilles tarifaires devient en ce sens un axe primordial et pertinent en termes de lisibilité pour les collectivités et établissements

**Ensuite, à l'instar des collectivités et établissements publics, la maîtrise des dépenses de personnel doit être érigée en axe déterminant de l'équilibre du budget 2018 pour le CIG.** L'augmentation mécanique des charges à caractère général est

inévitabile en 2018, année d'organisation des élections professionnelles pour le compte de 363 collectivités et établissements affiliés. A titre indicatif, le coût global consolidé de l'organisation des élections en 2014, hors frais de personnel, s'est élevé à près de 400 000 € pour plus de 90 000 électeurs (tous scrutins confondus). En 2018, les élections concerneront 140 000 électeurs.

De même les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'information sont susceptibles de progresser en 2018 du fait de l'achèvement de projets d'envergure. Bien plus encore que les exercices précédents, c'est donc sur le niveau de dépenses de personnel que repose essentiellement l'équilibre du budget 2018.

En effet, en dépit des nouvelles missions obligatoires conférées par la loi, de l'engagement du CIG dans le dispositif d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire aux litiges de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et de sa volonté affichée de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les collectivités dans le domaine RH, une maîtrise renforcée des effectifs et de la masse salariale est indispensable, et ce tout en recherchant à maintenir la qualité des expertises et conseils prodigués par les professionnels du CIG.

Parmi les nouveautés induites par la loi déontologie figurent l'institution d'un référent déontologue et la gestion des lauréats sur listes d'aptitude. Ces deux

missions, mises en place à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017, reposent actuellement sur les effectifs en place au CIG. Alors même que ces missions risquent de connaître un développement en réponse à l'attente des collectivités. C'est pourquoi le CIG, préalablement à tout nouveau recrutement, devra réinterroger son organisation ainsi que les modalités d'exécution des prestations.



Une réflexion de fond va être poursuivie en 2018 sur la tarification dans un contexte où de nouvelles missions optionnelles se développent ou sont à créer en réponse aux attentes des collectivités et établissements de la petite couronne, qui privilégieront une approche pluridisciplinaire de travail par les services.